



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT

Tél : 02 41 86 63 15 – 02 41 86 62 41

ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr

Réf. : SUAR/ANCO/EB – 130-2022

Angers, le 4 mai 2022

Le Préfet

à

**Monsieur le Président
Communauté de communes d' Anjou
Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé**

**Objet : notification avis CDPENAF
du 03 mai 2022**

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de CHEFFES.

Au cours de sa réunion du 03 mai 2022, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles et forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme **un avis favorable**.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service urbanisme, aménagement et risques,
Président de la commission,**

François BLINEAU

Copie : M. le maire délégué de CHEFFE.